

ANNEXE II

LISTE DES DIPLOMES PERMETTANT DE S'INSCRIRE
A LA DERNIERE UNITE
DU

BREVET PROFESSIONNEL

BARMAN

Après deux ans d'activité professionnelle

Tous les diplômes (CAP ou BEP) du groupe de spécialité 334: Accueil hôtellerie tourisme

Et tous les diplômes homologués sanctionnant une formation initiale ou continue de niveau V ou de niveau supérieur, relevant de la profession et des spécialités professionnelles voisines.

Conformément à l'article 3 du décret n° 94-522 relatif à l'homologation des diplômes
J.O du 26/06/94 et B.O n° 32 du 7/09/95